



Versailles, le 24 mai 2017

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société des Amis de Versailles,  
qui se tiendra :  
Vendredi 16 juin 2017 à 18h30 précises, à l'Orangerie du Château de Versailles**

*La carte de membre des Amis de Versailles vous sera demandée à l'entrée*

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Rapport moral et des activités présenté par le Président
- 2 - Rapport financier présenté par le Trésorier
- 3 - Rapport du commissaire aux comptes
- 4 - Approbation des comptes de l'année 2016 et affectation du résultat de l'exercice
- 5 - Présentation du budget 2017 par le Trésorier et approbation du budget.
- 6 - Exposé du Président sur les legs consentis à la Société des Amis de Versailles et adoption des résolutions suivantes :

6.1. *« Le président informe l'assemblée générale du legs particulier consenti à la Société des Amis de Versailles par Monsieur Bernard Auxenfans, approuvé par le conseil le 15 mai 2017. L'assemblée générale autorise le président à faire toutes démarches pour accepter le legs et régulariser tous actes le concernant. L'assemblée générale autorise en outre le président à déléguer ses pouvoirs à cet effet. »*

6.2. Concernant les legs de Mademoiselle Simone Baraille, de Monsieur Lucien Beudet et de Monsieur Jean-Claude Hubert : l'assemblée générale, après avoir accepté ces legs le 2 juillet 2016, donne tout pouvoir au Président, avec faculté de substitution, à l'effet de vendre onze biens immobiliers. Les 11 résolutions correspondantes sont présentées au verso de cette feuille.

6.3 *« Pour tout legs ou don dont la Société serait informée après ce jour, l'Assemblée générale donne tout pouvoir au Président, avec faculté de substitution, à l'effet de signer « sous condition de ratification en assemblée générale » tout avant-contrat de vente d'un bien immobilier que la Société aurait vocation à recevoir par succession ou par donation, dès lors que ce legs aurait été valablement approuvé et accepté préalablement par le Conseil d'administration. Le tout aux charges et conditions qu'il aviserait. »*

- 7- Projets 2017 et 2018 présentés par le Président
  - 7.1. mécénats de la Société en faveur du château
  - 7.2 projets de développement du mécénat, des legs et libéralités
- 8 - Approbation des cotisations 2018
- 9 - Questions diverses

Le Président

Vous trouverez en pièces jointes :

- les comptes au 31 décembre 2016
- le budget 2017
- un pouvoir par membre

Détail des 11 résolutions concernant les biens immobiliers dépendant des successions déjà acceptées :

**Pour le legs de Mademoiselle Simone BARAILLE** : « Aux termes d'un testament du 8 février 2009, Mademoiselle Simone BARAILLE, décédée le 5 juin 2015, a institué pour légataire universel la Société des Amis de Versailles. En vertu de ce legs, la Société des Amis de Versailles a vocation à recevoir les biens immobiliers suivants :

A COLOMBES (Hauts-de-Seine), 104 avenue Henri Barbusse, un appartement lot numéro 89 et une cave lot numéro 60, A BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 18 rue d'Aguesseau, un appartement lot numéro 6 et une cave lot numéro 18,

A BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 68 boulevard Jean Jaurès, trois appartements lots numéros 17, 18 et 25, + lots 3, 4, 5, 6, 7, 203, 206, 36 et 37

A BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 60 boulevard Jean Jaurès, deux emplacements de parking lots numéros 285 et 286,

A BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 8 rue de la Belle Feuille, un appartement lot numéro 124, un parking lot numéro 478 et une cave lot numéro 584,

A BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 14 rue de la Belle Feuille, un appartement lot numéro 707, un parking lot numéro 503 et une cave lot numéro 676

A SAINT DIZIER LEYRENNE (Creuse), 22 rue du Relais et Lieu-dit Le Bourg, une maison lots numéro 63, 358, 359 et un garage lot numéro 361

A SAINT DIZIER (Creuse), une parcelle agricole cadastrée AB 282

A SAINT DIZIER (Creuse), un jardin lot numéro 35 et un garage lot numéro 322

A SAINT VAURY (Creuse), une bâtisse et 49ha de forêt

**L'Assemblée générale, après avoir accepté ce legs, donne tout pouvoir au Président, avec faculté de substitution, à l'effet de vendre lesdits biens immobiliers Le tout aux charges et conditions qu'il avisera, dans le respect d'un prix minimum de cession, avant déduction des frais d'attestation:**

1. Pour le bien situé à COLOMBES, 104 avenue Henri Barbusse, 175.500,00 euros net vendeur
2. Pour le bien situé à BOULOGNE-BILLANCOURT, 18 rue d'Aguesseau, 230.000,00 euros net vendeur
3. Pour le bien situé à BOULOGNE-BILLANCOURT, 68 boulevard Jean Jaurès, 1.020.000,00 euros net vendeur,
4. Pour le bien situé à BOULOGNE-BILLANCOURT, 60 boulevard Jean Jaurès, 40.000,00 euros net vendeur,
5. Pour le bien situé à BOULOGNE-BILLANCOURT, 8 rue de la Belle Feuille, 402.000,00 euros net vendeur,
6. Pour le bien situé à BOULOGNE-BILLANCOURT, 14 rue de la Belle Feuille, 400.000,00 euros net vendeur,
7. Pour le bien situé à SAINT DIZIER LEYRENNE, 22 rue du Relais, 31.000,00 euros net vendeur,
8. Pour le bien situé à SAINT DIZIER, la parcelle agricole, 800,00 euros net vendeur,
9. Pour le bien situé à SAINT-VAURY, la parcelle forestière, 243.000,00 euros net vendeur.

**10. Pour le legs de Monsieur Lucien BEAUDET** : « Aux termes d'un testament du 26 octobre 2005, Monsieur Lucien BEAUDET a institué pour légataire universel, à part égale avec Médecins du Monde, la Société des Amis de Versailles. En vertu de ce legs, la Société des Amis de Versailles a vocation à recevoir un bien immobilier consistant en une maison d'habitation à CRETEIL.

**L'Assemblée générale après avoir accepté ce legs donne tout pouvoir au Président, avec faculté de substitution, à l'effet de vendre lesdits biens immobiliers. Le tout aux charges et conditions qu'il avisera, dans le respect d'un prix minimum de cession de 310.000,00 euros net vendeur. »**

**11. Pour le legs de Monsieur Jean-Claude HUBERT** : « Aux termes d'un testament du 27 juillet 2014, Monsieur Jean-Claude HUBERT a institué pour légataire universel, à part égale avec quatre autres organismes, la Société des Amis de Versailles. En vertu de ce legs, la Société des Amis de Versailles a vocation à recevoir un bien immobilier consistant en un appartement lot numéro 41 et un garage lot numéro 4 à LA ROCHELLE, 33 rue du Parc des Pères.

**L'Assemblée générale après avoir accepté ce legs donne tout pouvoir au Président, avec faculté de substitution, à l'effet de vendre lesdits biens immobilier. Le tout aux charges et conditions qu'il avisera, dans le respect d'un prix minimum de cession de 130.000,00 euros net vendeur.»**